

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard VALMALLE, Maire.

Date de la convocation : 24/02/2020	Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10	Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Laurette ANGELI, Damien BOURGADE, Candice BOUTAVIN, Denise CALDAS, Noël DESORT, Kathy DURAND, François GAUDU, Joris MAMOURI, Emilie MARTIN, Richard VALMALLE.

Procuration : Gérard MAUQUIÉ à Laurette ANGELI

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Laurette ANGELI

Ordre du jour :

- 1) Vote du compte administratif 2019 budget M 14 et affectations des résultats
- 2) Approbation du compte de gestion 2019 budget M 14
- 3) Vote du compte administratif 2019 budget M 49 et affectation des résultats
- 4) Approbation du compte de gestion 2019 budget M 49
- 5) Ouverture de crédits par anticipation BP M 14 2020
- 6) Organisation du bureau de vote des élections municipales 2020
- 7) Questions diverses

1) Vote du compte administratif 2019 M14 et affectation des résultats (2020 011)

Monsieur le Maire cède la parole à Madame ANGELI qui donne lecture du compte administratif 2019 qui laisse apparaître un solde d'exécution de l'exercice :

- Excédent de Fonctionnement de : 176 003.30 €
- Excédent d'Investissement de : 341 588.76 €

Après discussion, Monsieur le Maire quitte la salle et le conseil municipal passe au vote. Il approuve à l'unanimité le compte Administratif M14 de l'année 2019.

Monsieur le Maire rejoint le conseil municipal qui décide d'affecter les résultats au Budget Primitif 2020, les reports N-1 étant les suivants :

- ✓ En Fonctionnement : + 369 178.27 €
- ✓ En Investissement : 0.00 €

En section d'investissement, le montant des restes à réaliser est de 41 950.00 €.

Les affectations de résultats seront inscrites comme suit :

- ✓ Un excédent en Investissement de : 299 636.76 € en recettes d'investissement au compte 001.
- ✓ Un excédent en Fonctionnement de : 545 181.57 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

2) Approbation du compte de gestion 2019 budget M 14 (2020 012)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget M 14, dressé par le trésorier municipal, Monsieur Pascal FRITISSE, pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Vote du compte administratif 2019 budget M 49 et affectation des résultats (2020 013)

Monsieur le Maire cède la parole à Madame ANGELI qui donne lecture du compte administratif 2019 qui laisse apparaître un solde d'exécution de l'exercice :

- Excédent de Fonctionnement de : 7 286.87 €
- Déficit d'Investissement de : - 183 201.99 €

Après discussion, Monsieur le Maire quitte la salle et le conseil municipal passe au vote. Il approuve à l'unanimité le compte Administratif M49 de l'année 2019.

Monsieur le Maire rejoint le conseil municipal qui décide d'affecter les résultats au Budget Primitif 2020, les reports N-1 étant les suivants :

- ✓ En Fonctionnement : 117 281.13 €
- ✓ En Investissement : 270 986.09 €

Les affectations de résultats seront inscrites comme suit :

- ✓ Un excédent en Investissement de : 87 784.10 € en recettes d'investissement au compte 001.
- ✓ Un excédent en Fonctionnement de : 124 568.00 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

4) Approbation du compte de gestion 2019 budget M 49 (2020 014)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget M 49, dressé par le trésorier municipal, Monsieur Pascal FRITISSE, pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5) Ouverture de crédits par anticipation BP M 14 2020 (2020 15)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'ouverture par anticipation de crédits en section d'investissement sur le budget principal 2020, ceci afin de procéder au paiement des deux factures suivantes :

Sens	Chapitre	Art.	Op.	Tiers - objet	Montant
D	20	2051	10004	JVS – redevance logiciels 2020	1 692.00€
D	16	165	OPFI	Aurélien Couderc – remboursement caution suite départ logement Veau au 31/01/2020	250.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à l'ouverture par anticipation des crédits tels que présenté ci-dessus.

6) Organisation du bureau de vote des élections municipales 2020

8h – 11h30	11h30 – 15h	15h – 18h
Richard VALMALLE (Président) Denise CALDAS (assesseure) Gérard MAUQUIÉ François GAUDU	Damien BOURGADE (vice-président) Emilie MARTIN (assesseure) Kathy DURAND	Joris MAMOURI (assesseure) Laurette ANGELI (secrétaire) Candice BOUTAVIN Noël DESORT

Questions diverses

Travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réfection de voirie et explique que le bureau d'étude I.C.S. a finalisé le dossier de consultation. Afin de coordonner les travaux d'enfouissement des réseaux quartier du Doudou, il conviendrait de lancer cette consultation rapidement. Le montant des travaux s'élevant à 84 732.00€ HT, il s'agira d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

Modification du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bureau d'étude OTEIS a finalisé le dossier d'enquête publique relatif à la modification du zonage d'assainissement mais qu'il reste encore quelques erreurs à rectifier.

Les conseillers municipaux demandent des précisions concernant le quartier de L'Ardailler.

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de raccordement à la STEP de Saumane de la commune de L'Estréchure, les quartiers de L'Ardailler et La Pradelle doivent être intégrés dans la zone d'assainissement collectif, comme envisagé dans l'étude de faisabilité, mais qu'il faudra tenir compte des frais engagés par les habitants du quartier de L'Ardailler pour la mise aux normes de leur assainissement non collectif.

Il précise également que le raccordement de la zone Bourgnolles-Capou est mis en attente.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 19h45.